Initiatives ministérielles

même l'une des mesures que le gouvernement veut faire étudier le plus vite possible au moyen de cette motion spéciale.

Je soutiens, monsieur le Président, que c'est une erreur que d'agir ainsi; c'est inoui, ce n'est pas convenable, et le gouvernement ne devrait pas aller plus loin dans cette voie. Comme la députée de Halifax l'a dit—et je suis tout à fait d'accord avec elle—c'est un procédé pernicieux.

Puis, le secrétaire parlementaire, qui ne sait manifestement pas de quoi il parle, a dit, et je cite de la page 652 du hansard: «Cela fait partie de notre pratique, et il est tout à fait conforme au Règlement de rétablir ce projet de loi à ce stade-ci.» Il parlait d'un des projets de loi qui vont être représentés ce soir, lorsque la motion sera adoptée. Je suis certain que les députés qui sont absents en ce moment vont réapparaître et voter pour les faire réinscrire au Feuilleton. L'un d'entre eux ne figurera même jamais au Feuilleton parce qu'il sera réputé avoir été adopté. C'est ce qui se passe avec l'autre.

Le secrétaire parlementaire a dit: «Cela fait partie de notre pratique, et il est tout à fait conforme au Règlement de rétablir ce projet de loi à ce stade-ci. Cela va tout à fait dans le sens de ce que j'ai déclaré plus tôt, à savoir qu'en fait, il ne s'agit pas d'étouffer le débat, mais de poursuivre l'étude d'un projet de loi et de revenir à l'étape où on en était rendu avant la prorogation de la Chambre.»

• (1720)

Je suis remonté jusqu'en 1938 pour trouver des précédents et je suis prêt à parier avec le ministre que jamais un projet de loi n'a été rétabli à l'étape de son adoption à la Chambre. Selon tous les précédents que j'ai examinés à partir de 1938, et je dois dire qu'il y a eu très peu de rétablissements pendant cette période, les projets de loi ont été rétablis tout au plus à l'étape du rapport ou de l'examen en comité plénier que cette dernière a remplacé.

En d'autres mots, on a toujours permis un débat à l'étape de la troisième lecture de chaque projet de loi rétabli. Mais dans la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui, on trouve un projet de loi qui est réputé avoir été adopté par la Chambre. Alors, ce projet de loi ne fera l'objet d'aucun débat, et ce à aucune étape.

Une voix: C'est terrible.

M. Milliken: C'est une honte pour le pays.

Une voix: Quelle comédie!

M. Milliken: Si l'on faisait rapport de cet état de choses dans les journaux parlementaires du monde, le Parlement canadien serait la risée de tous à cause de la conduite honteuse du gouvernement en présentant cette motion qui contrevient à tous les principes constitutionnels régissant le débat, à la Chambre des communes, des projets de loi en trois lectures. C'est la pratique habituelle dans toutes les institutions parlementaires de tradition britannique, et ce depuis des centaines d'années. Le gouvernement actuel est en train de violer cette pratique.

Qui sont les responsables, mis à part les députés d'en face? Le gouvernement avait le choix.

Nos vis-à-vis avaient le choix. Ces mots vous disent quelque chose? Les députés d'en face s'en rappelleront puisqu'on les a entendus au cours d'un certain débat. Ils avaient le choix. Ils ont choisi de proroger la dernière session et de laisser les travaux en plan au *Feuilleton*. Le gouvernement nous a renvoyés chez nous en avril, jusqu'au début de mai, en disant qu'il ne voulait pas de nous à Ottawa, qu'il ne voulait plus entendre nos questions tous les jours. Il ne voulait plus que nous fassions état de ses péchés à la Chambre devant toute la population du Canada, par l'intermédiaire de la télévision.

Il nous a envoyés chez nous plutôt que de nous garder ici à régler ces questions. Nous aurions pu rester à la Chambre et débattre du projet de loi C-26, du C-58 et du C-78. Nous aurions pu discuter du projet de loi C-82, ou plutôt l'autre endroit aurait pu en être saisi. Il aurait été possible de débattre du projet de loi C-85, mais non. Le gouvernement a décidé que nous devions rentrer chez nous et il a ajourné nos travaux.

Les députés sont retournés dans leur circonscription et se sont occupés de leurs affaires pendant un mois. C'est alors que le gouvernement a décidé de proroger la session, ce qu'il a fait le 12 mai, sur proclamation du gouverneur général, et la session a pris fin.

Dans l'opposition, nous ne pouvions rien y faire. Nous n'avons jamais été consultés. C'est le gouvernement qui en a décidé, au moment qu'il a choisi. Il a mis fin à la session en faisant, du fait même, mourir au Feuilleton tous les projets de loi qui s'y trouvaient.

Une voix: C'est honteux!

M. Milliken: La loi permet ce genre de chose. Le gouvernement peut le faire à loisir. Nous ne nous sommes pas acharnés à lui dire qu'il n'aurait pas dû agir ainsi. Nous avons jugé que c'était la décision et la responsabili-